

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 23 avril 1971

La séance est ouverte à 11 heures.

AFFAIRES COURANTES

TRAVAIL, MAIN-D'ŒUVRE ET IMMIGRATION

[Traduction]

M. Jerry Pringle (Fraser Valley-Est), au nom de M. Weatherhead, présente le deuxième rapport du comité permanent du travail, de la main-d'œuvre et de l'immigration.

[Note de l'éditeur: Le texte du rapport précité figure aux Procès-verbaux de ce jour.]

* * *

LES MINÉRAUX

DÉPÔT DU BULLETIN MR 110, RELATIF À LA RÉVÉLATION OBLIGATOIRE DE CERTAINS RENSEIGNEMENTS PAR LES SOCIÉTÉS MINIÈRES

L'hon. J. J. Greene (ministre de l'Énergie, des Mines et des Ressources): Monsieur l'Orateur, je voudrais déposer, aux termes de l'article 41(2) du Règlement des exemplaires du Bulletin d'information sur les minéraux MR 110 relatif à l'obligation de révéler certains renseignements qui lie les sociétés minières.

* * *

LES AFFAIRES EXTÉRIEURES

L'ARMÉNIE—LE MASSACRE DE 1915—DEMANDE DE CONSENTEMENT UNANIME AUX TERMES DE L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

[Français]

M. André Fortin (Lotbinière): Monsieur l'Orateur, aux termes de l'article 43 du Règlement, je voudrais demander le consentement unanime de la Chambre pour discuter d'une affaire dont l'urgence et l'importance ne font aucun doute, soit le massacre des Arméniens, de 1915.

Le Canada a participé à la signature d'un traité négocié à Sèvres, et dont l'article 88 prévoyait la restitution aux Arméniens de terres dont ils avaient été spoliés, à la suite d'un génocide prémédité. L'année 1971 marque le 56^e anniversaire du génocide des Arméniens par les Turcs, en 1915, événement qui devrait inciter tous les Canadiens, et particulièrement la Chambre, à s'arrêter un instant et rendre hommage aux 1,500,000 Arméniens qui ont péri par la violence pendant...

M. l'Orateur: A l'ordre. L'honorable député sait qu'en vertu de l'article 43, il doit présenter une motion à la Chambre et indiquer pourquoi il y a urgence que la motion soit considérée avant l'étude des autres affaires à l'ordre du jour.

M. Fortin: Monsieur le président, j'en venais au fond de la question.

Le Canada est en cause dans cette affaire, et les Canadiens qui se veulent, avec raison, un peuple pacifique devraient exiger que justice soit faite envers cette nation

déshéritée, dont les terres sont sous domination étrangère. La Chambre ne peut ignorer ce fait, particulièrement à l'occasion de ce 56^e anniversaire, qui sera célébré demain, soit le 24 avril.

M. l'Orateur: L'honorable député désire-t-il présenter une motion à la Chambre? Il s'est prévalu des dispositions de l'article 43, et en vertu du Règlement, il doit indiquer la teneur de sa motion et en fournir une copie à la présidence. Si l'honorable député n'a pas de motion à présenter, il faudra aborder un autre sujet.

* * *

LA LOI SUR LES PAIEMENTS ANTICIPÉS POUR LE GRAIN DES PRAIRIES

MESURE MODIFICATRICE PORTANT SUR LE MONTANT PAR BOISSEAU, LES PAIEMENTS DE SECOURS ET L'APPLICABILITÉ DE LA LOI AU SEIGLE, AU COLZA ET À LA GRAINE DE LIN

[Traduction]

L'hon. Otto E. Lang (ministre de la Main-d'œuvre et de l'Immigration) demande à présenter le bill C-239 tendant à modifier la loi sur les paiements anticipés pour le grain des Prairies.

(La motion est adoptée, le bill est lu pour la 1^{re} fois et l'impression en est ordonnée.)

QUESTIONS ORALES

CHAMBRE DES COMMUNES

LA QUESTION DE LA SURVEILLANCE DES DÉPUTÉS AU MOYEN DE DISPOSITIFS ÉLECTRONIQUES

M. Erik Nielsen (Yukon): Monsieur l'Orateur, étant donné le caractère équivoque des réponses données hier par le solliciteur général aux questions concernant la surveillance des lignes téléphoniques des députés, je voudrais lui demander s'il s'est renseigné pour savoir si les locaux des députés et leurs lignes téléphoniques font l'objet d'une forme quelconque de surveillance ou d'espionnage.

[Français]

L'hon. Jean-Pierre Goyer (solliciteur général): Monsieur le président, j'imagine que d'après les questions qui ont été posées hier, vous avez l'intention d'étudier toute cette question, et je pense qu'il serait inopportun que je passe d'autres commentaires à ce moment-ci.

[Traduction]

M Nielsen: Monsieur l'Orateur, je fais respectueusement remarquer au solliciteur général que cette question ne lui a pas été posée hier. Ce qu'on lui demande aujourd'hui, c'est si oui ou non il a ordonné une enquête sur la question de savoir si les locaux et les lignes téléphoniques des députés font l'objet d'une surveillance électronique.